

Résolution de MM. Christian Zaugg, Jacques Mino, Alain Gallet, Guy Jousson, Alain Fischer, André Fischer, François Harmann, Armand Schweingruber, Didier Bonny, Mmes Nicole Bobillier, Sandrine Salerno, Christina Matthey, Liliane Johner, Catherine Hämmerli-Lang et Micheline Gioiosa: «Non à la TVA pour des associations caritatives telles qu'Emmaüs».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors
de la séance du 8 octobre 2002)

RÉSOLUTION

Considérant que:

- la Ville de Genève subventionne un certain nombre d'associations caritatives qui font de la revente d'articles usagés un moyen pour aider et réinsérer des personnes démunies;
- le paiement de la TVA, exigé par la Confédération, met ces sociétés dans une situation difficile proche du dépôt de bilan,

le Conseil municipal de la Ville de Genève, compte tenu de l'engagement caritatif de certaines sociétés telles qu'Emmaüs, demande à la Confédération de bien vouloir abandonner la procédure de recouvrement de la TVA adressée rétroactivement auxdites associations et de rembourser la TVA perçue indûment aux autres associations.

Par ailleurs, le Conseil municipal de la Ville de Genève demande aux élus de Genève aux Chambres fédérales d'intervenir aussi auprès du Conseil fédéral.